

Le samedi 06 janvier 2018, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Brigitte PISTRE, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Alain GAUTHIER, Fabrice CUVIER, Murièle GIROUX, Marion LE BARS, Bruno THORRIGNAC, Olivier VALY.

Étaient absents : Maryse ALLENDER, Bernard BERTRY, Fabien MASSON, Mireille LEROY, Dominique BEQUIGNON

Marion LE BARS est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30/12/2017

Date de publication : 08/01/2018

ORDRE DU JOUR

1°) **Réhabilitation de l'ancienne boulangerie en pôle multi-activités**

- Pour répondre aux très nombreuses demandes de réceptions, séminaires, hébergements et d'activités diverses commerciales et touristiques de la part de visiteurs soucieux de faire découvrir le Perche à leurs familles, amis ou collaborateurs, Frazé étant à la fois un des plus jolis villages et très proche des sorties autoroute 3 et 4
- Pour pérenniser le dernier commerce dans le village, permettant ainsi à la collectivité et à tous les habitants de continuer à bénéficier des services et commerces ouverts par les gérants (presse, restaurant, épicerie, livraison, point-relais...)
- Pour envisager le développement des activités de services lié à l'installation prochaine du très haut débit et aux nouveaux modes de consultation (médicales, sociales, ...) que cela va automatiquement entraîner, ainsi qu'à la demande croissante de services de proximité connectés, et de façon plus générale pour répondre aux nouvelles attentes des ruraux,
- Pour accroître le nombre de services à la population susceptibles d'être rendus en mettant à disposition des prestataires des locaux faciles à réserver de façon occasionnelle ou régulière

L'ancienne boulangerie, sise 2 rue du 8 mai 1945 et ses dépendances dont la commune est propriétaire, va être restaurée et transformée en pôle multi-activité et multiservices, à savoir :

- Activités culturelles et touristiques
- Activités à caractère social et animation du village
- Accueil et hébergement touristique
- Activités commerciales nouvelles et/ou permettant le maintien des commerces
- Pôle de connectivité multiservices

Le Conseil municipal, après délibération, valide ce projet à l'unanimité, ainsi que le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

2°): **SALLE DES FETES -Travaux de réhabilitation énergétique**

- Suite au PCI (plan climat isolation) élaboré en juin 2017 par le bureau d'études Building Systems Energis de Saint Jean de la Ruelle en accord avec la Région Centre -Val de Loire,
- Le rapport démontre la nécessité de procéder au remplacement des menuiseries et à la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée en simple flux dans la salle des fêtes afin d'éviter les déperditions de chaleur.
- De plus, le remplacement du système de chauffage actuel serait judicieux afin de descendre de classe énergétique tendant vers B car une programmation à 16°C tout au long des saisons serait possible alors qu'actuellement le chauffage est mis en hors gel en période hivernale entre chaque utilisation.
- Enfin, ces travaux vont entraîner la réfection des peintures intérieures ainsi que la mise aux normes de l'éclairage de la salle qui passerait aussi en Led.

- Pour ce faire le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire
 - à lancer une consultation en procédure adaptée,
 - à solliciter les subventions auprès de la Région via le PETR ainsi qu'auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR ou FSIL,
 - à bénéficier du dispositif Energetis collectivités (EConsultation et EC Travaux) pour les prestations d'accompagnement afin de garantir les conditions de performances requises.

Cette délibération annule et remplace celle portant le n°2017/55 du 23/09/2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.